



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Référence à rappeler :
TR/2022/D/6473/FGR

Paris, le **10 AVR. 2022**

Monsieur le Professeur,

Je vous ai confié en mai dernier une mission d'accompagnement des organisations professionnelles représentant les auteurs et les éditeurs dans un travail d'évaluation et d'approfondissement de la réforme du contrat d'édition portée par l'ordonnance du 12 novembre 2014.

Votre médiation a d'ores et déjà permis d'obtenir un projet d'accord qui permettra de faire évoluer le cadre juridique des relations contractuelles entre auteurs et éditeurs sur plusieurs points importants. Par ailleurs, les négociations que vous avez menées durant près d'une année ont pleinement mis en lumière l'importance, pour les auteurs, des problématiques liées à leur situation économique, dans un contexte de baisse des rémunérations artistiques révélé en 2016 par l'étude du ministère de la Culture. Ces questions sont inscrites aujourd'hui à l'agenda politique ; aucun responsable ne peut les ignorer et il est légitime qu'elles soient abordées.

Le Syndicat national de l'édition a annoncé vouloir soumettre l'ensemble des points de convergence négociés jusqu'à présent avec les auteurs à la consultation de ses adhérents d'ici à la fin du présent semestre.

Sans attendre cette échéance, je souhaite que vous poursuiviez votre mission, dans le format qui a prévalu jusqu'à présent, en parachevant le projet d'accord susdit afin que le ministère puisse au plus vite élaborer les instruments normatifs nécessaires pour le traduire dans notre droit positif. Ainsi, vous préciserez l'application des dispositions à venir aux contrats en cours et les modalités de traitement des manquements à ces nouvelles règles. Vous travaillerez à rendre possible, dans les délais impartis, l'extension par voie administrative des accords prévus par la loi du 30 décembre 2021 en matière de provisions pour retour et de compensations inter-titres.

Monsieur Pierre SIRINELLI
Professeur émérite à l'Université de
Paris I Panthéon-Sorbonne
12 Place du Panthéon
75005 PARIS

1/2

Vous vous concentrerez ensuite sur les problématiques de la feuille de route validée en juillet 2021 par les parties qui n'ont pas été abordées jusqu'à présent et concernent notamment la rémunération, en commençant par la mise en œuvre de la clause de réexamen prévue par l'accord de 2014 pour le numérique et son éventuelle extension au domaine de l'imprimé, ou le rôle que pourrait jouer la commission de conciliation prévue à cet effet au regard de l'article 20 de la directive du 17 avril 2019 (clause dite « de *best seller* »).

Sur ces questions de nature plus économique, vous pourrez trouver matière à mieux fonder les échanges grâce aux résultats issus de l'étude sur la filière du livre de jeunesse, dont les services du ministère de la Culture évalueront les prolongements avec l'appui du comité de pilotage de ces travaux, et grâce aux discussions qu'ils lanceront avec l'ensemble de l'interprofession du livre pour la constitution d'une infrastructure de données économiques depuis longtemps attendue par les acteurs.

Vous devrez également solliciter un spécialiste en économie pour expertiser les propositions de nature économique qui seraient faites par les organisations représentant les auteurs et celles représentant les éditeurs.

Comme précédemment, vous serez assisté de Madame Sarah Dormont, maître de conférences, comme rapporteur. Et, comme à l'occasion de vos précédents travaux relatifs au contrat d'édition, les services du ministère, notamment ceux de la direction générale des médias et des industries culturelles et du secrétariat général, seront pleinement mobilisés à vos côtés et vous apporteront le soutien nécessaire à la bonne réussite de la mission qui vous est confiée.

Un point d'étape sera réalisé le 30 octobre prochain qui permettra de mesurer l'avancement des discussions, avant que vous ne nous remettiez vos conclusions, voire un nouveau projet d'accord, à la fin de l'année.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Professeur, mes salutations distinguées *et les meilleures*



Roselyne BACHELOT-NARQUIN